

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 2 février 2021 à huis clos par visioconférence.

Sont présents, M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste également à la séance par visioconférence.

Ouverture de la séance

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que cet état d'urgence a été prolongé par des périodes additionnelles de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents par visioconférence et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Il est proposé par Michel Blanchard et résolu que ce Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos par visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

2021-02-022

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-02-023

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2020 qui affiche un solde à la caisse de 107 914,37 \$, des dépôts à terme au montant de 856 284,48 \$, des ajustements et des chèques en circulation pour un total de 16 273,75 \$, pour un solde aux livres de 947 925,10 \$. Le total des revenus de décembre se chiffre à 419 507,74 \$ et celui des dépenses à 528 076,41 \$.

2021-02-024

Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 78 513,28 \$ et des comptes payés pour un montant de 51 084,08 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de janvier 2021 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 29 décembre 2020 au 25 janvier 2021.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 596-2021
(2021-02-025)

Règlement numéro 596-2021 établissant les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2020 de certains cours d'eau

Attendu que la MRC de Pierre-De Saurel a transmis les fiches de facturation et les répartitions pour la facturation finale des cours d'eau 2020;

Attendu que les fiches de facturation totalisent un montant total de 18 791,26 \$;

Attendu qu'une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-David désire adopter un règlement afin d'établir les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2020 de certains cours d'eau;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance de ce Conseil tenue le 12 janvier 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec;

Attendu qu'une copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition des membres du Conseil conformément à la loi ;

Attendu que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Attendu que ce projet de règlement est disponible pour consultation;

Attendu que l'objet du règlement, sa portée et son absence de coût ont été mentionnés par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine appuyé par Gilles Hébert et résolu qu'un règlement portant le numéro 596-2021 des règlements de cette municipalité soit adopté pour décréter ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Il est imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité qui apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur et qui sont situés dans le bassin versant du cours d'eau Thérroux, Branche 1, tel qu'identifié par la MRC à la répartition pour travaux de nettoyage et d'entretien moins le montant déjà facturé, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie contributive de ces immeubles imposables situés dans le bassin versant et identifiés à l'annexe A du présent règlement.

Il est imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité qui apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur et qui sont situés dans le bassin versant du cours d'eau Ruisseau Morissette, Branche 5, tel qu'identifié par la MRC à la répartition pour travaux de nettoyage et d'entretien, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie contributive de ces immeubles imposables situés dans le bassin versant et identifiés à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

Les tarifs imposés pour les travaux d'entretien 2020 de certains cours d'eau en vertu de l'article 2 de ce règlement sont admissibles au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).

ARTICLE 4

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concernés sera indiqué sur le compte de taxes annuelles, tel que décrit à l'annexe A mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules s'il y a lieu, et les montants seront regroupés pour chaque matricule, en conséquence un seul montant par cours d'eau apparaîtra sur le compte de taxes annuelles.

ARTICLE 5

Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 6

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 8% à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents le 2 février 2021.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2021-02-026

Entente de location d'emplacement à Cooptel pour l'installation d'équipements

Considérant que la coopérative Cooptel souhaite desservir le territoire de notre municipalité par son projet de construction d'un réseau de fibre optique;

Considérant que ce projet nécessite l'installation d'équipements sur un emplacement à proximité du Centre récréatif;

Considérant que le site visé demeure la propriété de la municipalité mais que Cooptel aura un droit d'accès illimité au site;

Considérant que Cooptel s'engage à installer et à offrir pour un bâtiment municipal une connexion internet haute vitesse pendant la durée de l'entente à intervenir, et ce, sans frais;

Considérant que le terme de l'entente proposée est d'une durée de 15 ans et qu'elle sera renouvelable automatiquement pour des termes de 5 ans à moins que l'une des parties avise l'autre partie de ses intentions d'annuler l'entente dans les six mois avant la fin du terme;

Considérant qu'une copie du projet d'entente a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil autorise la conclusion d'une entente de location renouvelable d'une durée de 15 ans avec la coopérative Cooptel pour un emplacement situé à proximité du Centre récréatif et désigne la directrice générale et la mairesse suppléante pour signer, au nom de la municipalité, ladite entente ainsi que les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-02-027

Résolution relative au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 253 576 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-02-028

Adoption du rapport sur la gestion de l'eau pour l'année 2019

Considérant que la directrice générale a remis aux membres du conseil municipal une copie du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-02-029

Ajout d'une offre de paiement au comptoir de l'hôtel de ville

Considérant que la Municipalité souhaite offrir le mode de paiement direct au comptoir de l'hôtel de ville;

Considérant les informations obtenues sur le fonctionnement du terminal requis pour offrir ce mode de paiement;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'un terminal sans fil au montant de 1 075 \$ incluant 2 ans de garantie ainsi que les frais de gestion mensuels de 9,95 \$ et de débit de 0,05\$ par transaction et affecte ces dépenses aux postes budgétaires numéros 03-310-30-000 et 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-02-030

Appui au projet de l'école Monseigneur-Brunault soumis dans le cadre du volet 4 du Fonds Régions et Ruralité

Considérant que la direction de l'école Monseigneur-Brunault désire soumettre un projet dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'amélioration de la cour d'école;

Considérant que le projet soumis vise notamment l'amélioration du drainage de la cour, la pose d'un nouveau revêtement ainsi que le marquage de la chaussée pour différents jeux;

Considérant qu'une cour d'école attirante et réinventée contribue à la qualité de vie de l'ensemble de la communauté en favorisant l'activité physique;

Considérant que la Municipalité de Saint-David souhaite être un partenaire financier dans ce projet;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil appuie le projet en lien avec la restauration de la cour de l'école Monseigneur-Brunault soumis dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité et confirme son intention de participer financièrement au projet pour un montant maximal de 15 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-02-031

Rapport d'activités relatif au plan de mise en œuvre An 12 (Schéma de couverture de risques)

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Considérant que l'an 12 correspond à la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Saint-David en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

Considérant qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que le rapport d'activités de l'an 12, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2021-02-032

Entente pour entretien des habits de combat du service de sécurité incendie

Considérant la norme NFPA 1851 en lien avec l'entretien des habits de combat;

Considérant que l'entente proposée par Isotech Instrumentation inc. pour l'entretien des habits de combat prévoit notamment une réduction de 10% pour l'ensemble des réparations ainsi que le prêt d'habit de combat sans frais de location lors de l'entretien des habits de combats de notre Service de sécurité incendie;

Considérant que le directeur du Service de sécurité incendie recommande la signature de cette entente;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente d'entretien pour les habits de combat du Service de sécurité incendie et désigne le directeur du Service de sécurité incendie pour signer, au nom de la Municipalité, ladite entente d'une durée d'un an qui peut faire l'objet d'une option de renouvellement pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-02-033

Résolution en lien avec l'ajustement salarial autorisé au personnel du Service de sécurité incendie

Considérant que la résolution numéro 2020-12-239 adoptée le 16 décembre 2020 fixe les conditions salariales des employés de la Municipalité pour l'année 2021;

Considérant l'omission constatée dans cette résolution en ce qui concerne la rémunération versée aux pompiers volontaires pour de l'entretien, de la formation ou la participation à des réunions;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise un ajustement salarial de 6,56% pour la rémunération horaire des pompiers volontaires effectuant des tâches liées à l'entretien ou participant à de la formation ponctuelle ou à des réunions, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-02-034

Embauche de M. Maxime Potvin à titre de pompier volontaire du Service de sécurité incendie

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie pour l'embauche d'un nouveau pompier volontaire;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu de procéder à l'embauche de M. Maxime Potvin à titre de pompier volontaire pour une période de probation de six mois, et ce, après obtention du résultat de la vérification de casier judiciaire.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-02-035

Appel d'offres pour travaux de voirie 2021

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil demande des soumissions pour faire exécuter des travaux de voirie sur le rang Sainte-Cécile, le rang Caroline, le 2^e Rang, la rue Théroux ainsi que dans le stationnement du centre récréatif situé au 25, rue Théroux. Sommairement, les travaux sont les suivants :

- Fourniture et mise en place d'enrobé bitumineux (couche de correction et couche d'usure);
- Rechargement des accotements;
- Réfection des entrées charretières;
- Divers travaux connexes.

Les soumissions doivent parvenir à la Municipalité de Saint-David, 16, rue Saint-Charles, Saint-David (Québec) J0G 1L0, dans des enveloppes scellées et clairement identifiées, portant la mention « Travaux de pavage 2021 » avant 11 h 30, le 1^{er} mars 2021.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions, en présence des soumissionnaires intéressés.

La Municipalité de Saint-David ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Cet appel d'offres sera publié via le SÉAO et dans le journal Les 2 Rives.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-02-036

Installation d'un interrupteur de transfert manuel et d'une prise pour génératrice à la caserne

Considérant l'aide financière obtenue de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec en soutien des actions de préparation aux sinistres;

Considérant que cette aide financière a été accordée pour l'installation de branchements permettant l'utilisation d'un groupe électrogène aux bâtiments municipaux;

Considérant que la proposition reçue des Entreprises d'électricité D.A. inc. pour les travaux d'électricité en lien avec l'installation d'un interrupteur de transfert manuel et d'une prise pour génératrice à la caserne;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne les services des Entreprises d'électricité D.A. inc., au coût de 3 450 \$ plus taxes, pour exécuter les travaux d'électricité requis à la caserne et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-10-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-02-037

Travaux requis afin de régler la problématique de chauffage à l'hôtel de ville

Considérant la problématique de chauffage présente dans la section bureaux de l'hôtel de ville;

Considérant la solution apportée par Climatisation Chauffage Sorel-Tracy afin de régler cette problématique;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil retienne les services de Climatisation Chauffage Sorel-Tracy, au coût de 2 280 \$ plus taxes, pour effectuer les travaux requis afin de régler la problématique de chauffage à l'hôtel de ville et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Il est mentionné que le Conseil n'a pas reçu de questions par courriel ou par téléphone pour la période de questions.

Levée de la séance

2021-02-038

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière